



M. LE PRÉSIDENT

NOM MICHEL BELHUMEUR
MIRABEL

LE PRÉSENT TEXTE EST RÉDIGÉ, SOUS RÉSERVE
D'ERREURS ET SANS PRÉJUDICE, A LA LUMIÈRE
DES INFORMATIONS QUE J'AI PU OBTENIR DANS LE
COURT LAPPS DE TEMPS QUI M'A ÉTÉ DONNÉ
D'OCCUPER UN EMPLACEMENT, AU FLANC D'UNE
COLLINE, DOMINANT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE
ET D'OU LA VUE S'ÉTEND JUSQU' AUX LAURENTIDES,
LA QUALITÉ REMARQUABLE DU PAYSAGE ET
LA VUE EXCEPTIONNELLE ONT FAIT EN SORTE
QU'AU COURS DES ANNÉES 60-70, AVANT
LA CONSTRUCTION DU POSTE CHÉNIER, NOMBREUX
SONT CEUX QUI SE SONT ÉTABLI A CET ENDROIT.

LE RANG DE LA FRESNIÈRE EST UNE
ROUTE PANORAMIQUE ET UNE PISTE CYCLABLE
A CHAUSSÉE PARTAGÉE.

ON Y TROUVE DES VERGERS, DES VIGNOBLES
DES ÉCOMUSÉES, DES KIOSQUES DE VENTE DE
PRODUITS DE LA FERME.

TOUT LE LONG DE SON PARCOURS QUI
ABOUTIT AU LAC DES DEUX-MONTAGNES,
CET ITINÉRAIRE TOURISTIQUE EST JALONNÉ
DE MAGNIFIQUES POINT DE VUE.

AU MILIEU DES ANNÉES 70
UNE RUMEUR CIRCULAIT À L'EFFET
QU'UNE SOUS-STATION ÉLECTRIQUE
SE CONSTRUIRAIT DANS LES CHAMPS,
AU NORD DU RANG ST-ÉTIENNE, SOIT
À ENVIRON 1,3 KM DU RANG DE LA
FRESNIÈRE.

SANS PRÉAVIS, À L'HIVER 77-78
LE CHANTIER, DE CE QUI ALLAIT
DEVENIR LE POSTE CHÉNIER, EST MIS
EN BRANLE.

LES TRAVAUX SE DÉROULENT JOUR ET
NUIT DANS UN TINTAMARE INQUALIFIABLE ET
SANS RESPECT POUR LA QUALITÉ DE VIE DES
RÉSIDENTS, EN MÊME TEMPS QU'ON VOIT S'ÉRIGER
TOUT AUTOUR UNE FORÊT DE PYLÔNES

LE PROJET, D'ABORD CONÇU DANS LE
PLUS GRAND SECRET, SE CONCRÉTISE DANS LA
CONTROVERSE LA PLUS TOTALE,

HYDRO-QUÉBEC SE MET VITE À DOS
LA POPULATION LOCALE, ET DES EMPÊCHEMENTS
VERBALES ET PHYSIQUES S'ENSUIVENT.

SUITE A UN RÉPÉT DE QUELQUES
MOIS, LA MISE EN SERVICE DU POSTE
ET LE BRUIT QU'IL ENGENDRE DEVIENT VITE
L'ÉLÉMENT PERTURBATEUR ET NOUS ANNONCE
RIEN DE REJOUISSANT POUR L'AVENIR.
IL S'AGIT D'UN BRUIT DE FOND, A BASSE
FRÉQUENCE, PONCTUÉ D'IMPULSION SONORE.
TEL UN ACOUPHÈNE, CE BRUIT OBSÉDANT,
VOUS SUIT PARTOUT JOUR ET NUIT.

UN COMITÉ DE CITOYEN EST FORMÉ ET
LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
QUI INTERVIENT A PLUSIEURS REPRISES
ÉMET DES AVIS D'INFRACTION A HYDRO-QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC RÉPLIQUE ET
COMMANDE SA PROPRE ÉTUDE DE BRUIT,
LES MESURES FOURNIES ALORS PAR HYDRO-
QUÉBEC NE DÉPEIGNE PAS UN PORTRAIT
EXACT DE L'AMBIANCE SONORE VÉCUE.

LE DÉPUTÉ SE MÊLE DE L'AFFAIRE
ET LE MAIRE ET QUELQUES UN DE SES
CONSEILLERS VISITENT MÊME LE SECTEUR DU
RANG DE LA FRESNIÈRE EN PLEINE NUIT.

LE BRUIT EST AHURISSANT.

HYDRO-QUÉBEC CONFIE LE DOSSIER
À SON SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

7

APRÈS 3.5 ANS DE PROTESTATION,
SOUS FORME DE PÉTITIONS, D'AFFIDAVITS ET
D'AVIS D'INFRACTIONS, HYDRO-QUÉBEC
CONTINUE DE NIER TOUTE RESPONSABILITÉ,
ET PRÉTEND QUE C'EST UN PHÉNOMÈNE
MÉTÉOROLOGIQUE.

FINALEMENT, A LA DEMANDE D'UN
CONSEILLER MUNICIPAL, HYDRO-QUÉBEC
ACCEPTÉ DE RENCONTRER LES PLAIGNANTS
ET PROMET, À CETTE OCCASION, DE REMPLACER
LES DEUX GROUPES DE TRANSFORMATEURS
INSTALLÉS LÀ TEMPORAIREMENT ET D'ÔÙ
ORIGINE PRINCIPALEMENT LE BRUIT. IL S'AGIT
DES TRANSFORMATEURS T-5 ET T-6

DURANT LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DE 1983 A 1990, DEUX ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES SONT VENUS TERNIR LA RÉPUTATION DE CE POSTE, ET DÉMONTRER QU'IL Y A DES LACUNES DANS SA GESTION. CES DEUX ACCIDENTS N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION APPROPRIÉE.

DANS LE PREMIER CAS IL S'AGIT DU TRANSFORMATEUR (T-6) QUI A EXPLODÉ ET PRIS FEU. L'INTERVENTION INAPPROPRIÉE DES POMPIERS DE MIRABEL, S'EST SOLDÉE PAR UNE INONDATION DES BASSINS DE RÉTENTION ET UN IMPORTANT DÉVERSEMENT D'HUILE DANS LA RIVIÈRE DU CHÈNE.

DANS LE DEUXIÈME CAS,
L'INDUCTANCE XL-3 A EXPLOSE ET PRIS
FEU. EN ABSENCE DE MOYENS APPROPRIÉS
POUR ÉTEINDRE LE FEU, HYDRO-QUÉBEC A
REFUSÉ L'AIDE DES POMPIERS DE MIRABEL
ET A LAISSÉ BRÛLÉ L'APPAREIL PENDANT
CINQ JOURS, FORÇANT AINSI CERTAINS
RÉSIDENTS A ÉVACUER LEUR MAISON.

LORS DE CES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS,
LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ D'HYDRO-QUÉBEC
N'ONT PAS FONCTIONNÉ CE QUI A DONNÉ LIEU
A DES SITUATIONS ABSURDES.

PLUSIEURS RÉSIDENTS AVISINANTS,
DÉSENGHANTÉS PAR CES NUISANCES ET
L'ATTITUDE DE D'HYDRO-QUÉBEC ONT QUITTÉ
LE SECTEUR.

LE POSTE CHÉNIER EST SITUÉ EN
COUTREBAS D'UNE COLLINE HAUTE DE 100m, DANS
UNE UNITÉ DE PAYSAGE AGRICOLE QUI POSSÈDE UNE
FAIBLE CAPACITÉ A DISSIMULER LES ÉQUIPEMENTS,
AUTANT À L'INTÉRIEUR QU'À L'EXTÉRIEUR DE CE
POSTE. TRÈS ACCESSIBLE VISUELLEMENT CE TYPE
DE PAYSAGE SE DÉFINIT PAR UN RELIEF FLAT
PONCTUÉ DE BOISÉ. LES BATIMENTS DU POSTE SONT
REVÊTUS DE TÔLE JAUNE ORANGE CE QUI ACCENTUE LEUR
VISIBILITÉ.



...TOUT EN IGNORANT COMPLÈTEMENT LE
...SECTEUR DU RANG DE LA FRESNIÈRE, POURTANT
...COMPRIS DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET
...CHÉNIER-OUTAOUAIS, LA DITE ÉTUDE NE
...FAIT NULLEMENT ÉTAT DES NUISANCES GÉNÉRÉES
...PAR LE POSTE CHÉNIER, PAS PLUS QU'ELLE NE
...SE PRÉOCCUPE DU PHÉNOMÈNE DE PROPAGATION
...ET D'AMPLIFICATION DU BRUIT A DISTANCE,
...DÙ A LA TOPOGRAPHIE DES LIEUX.
...SANS COMPTER QUE LE PROBLÈME DE
...PROLIFÉRATION DE PYLÔNES AU MÊME ENDROIT
...ÉCHAPPE ENTièrement A L'ANALYSE.

EN PLUS D'ÉLUDER LE SECTEUR DU RANG DE LA FRESNIÈRE,
LA DITE ÉTUDE OMET ÉGALEMENT LA
MONTÉE ROCHON, LA MONTÉE ROBILLARD,
AINSI QU'UNE BONNE PARTIE DU RANG
ST-ÉTIENNE.

CONTRAIREMENT AUX DIRECTIVES
ÉMISES PAR LE MINISTÈRE, AUCUN DES
OCCUPANTS DES SECTEURS CI-HAUT MENTIONNÉS,
SAUF EXCEPTION, N'A REÇU LES COMMUNIQUÉS
REQUIS QUANT À LA TENUE DES SÉANCES
D'INFORMATION ET DES AUDIENCES, CE QUI
INFIRME SINGULIÈREMENT LA VALIDITÉ DE
CETTE ÉTUDE D'IMPACT.

CE QUI EST DÉPLORABLE.

LES TRANSFORMATEURS ET LES INDUCTANCES,
DU POSTE CHÉNIER
ÉMETTENT UN BRUIT DE FOND A BASSE

FRÉQUENCE, ET CETTE NUISANCE SE PROPAGE

PARFOIS A LONGUE DISTANCE SELON LA
TOPOGRAPHIE DE L'ENDROIT ET LES
CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES PROPICES A LA

DISPERSION DU BRUIT.

CE BRUIT PÉNÉTRANT QUI OBSÈDE LE

VOISINAGE DU POSTE, QUOIQUE MOINS

LANCINANT QU'EN 1980, N'EN RESTE PAS

MOINS GÊNANT ET CERTAINS INDIVIDUS NE

PARVIENNENT PAS A S'Y HABITUER

J'AI APPRIS QU'EN VIÉLLISSANT
LE BRUIT DE CES APPAREILS AUGMENTAIT
ET QU'ILS AVAIENT ALORS BESOIN D'AJUSTEMENTS
AVEC LA MISE EN SERVICE PROJETÉ
DE TRANSFORMATEURS ADDITIONNELS, NOUS
AVONS RAISON DE CRAINDRE L'ÉLARGISSEMENT
DE LA PLAGE HORAIRE DE FONCTIONNEMENT
DE CES DISPOSITIFS.

POURTANT LE PROMOTEUR CONTINUE
D'IGNORER L'AMPLEUR DE CES NUISANCES
ET NE PRÉVOIT AUCUNE MESURE
D'ATTÉNUATION POUR RÉGLER CE
PROBLÈME,

LA LIGNE PROJÉTÉE AURA POUR EFFET
DE MODIFIER LA RÉGULATION DE TENSION
AU POSTE CHÉNIER, TOUT COMME AUX POSTES
VIGNAN ET OUTADVAIS,

EN CONSÉQUENCE, UNE INCIDENCE SUR LA FRÉQUENCE
DE DÉCLENCHEMENT DES DISJONCTEURS
PNEUMATIQUES EST A PRÉVOIR

CECI AURA POUR EFFET D'AUGMENTER
LE NOMBRE DE MANŒUVRES, ET PAR
LE FAIT MÊME L'ÉLARGISSEMENT DE LA
PLAGE HORAIRE DE DÉCLENCHEMENT
DES DISJONCTEURS PNEUMATIQUES.

LE PROMOTEUR DIT QU'IL NE
PEUT, POUR L'INSTANT, QUANTIFIER
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE
MANOEUVRES DE DISJONCTEUR PNEUMATIQUE
AU POSTE CHÉNIER.

EN CONSÉQUENCE, IL Y A LIEU
DE CRAINDRE UNE DÉGRADATION DU
CLIMAT SONORE DANS LES ENVIRONS
DE CE POSTE.

LES MANOEUVRES PAR DISJONCTEUR
PNEUMATIQUE ONT POUR EFFET DE GÉNÉRER
DES IMPULSIONS SONORES IMPORTANTES.

CES MANŒUVRES SE PRODUISENT
POUR ISOLER UN DISPOSITIF OU
AU MOMENT OÙ LA CHARGE VARIE DE

FAÇON IMPORTANTE, C. A. D. LE MATIN

ET LE SOIR.

C'EST ÉGALEMENT LE MATIN ET

LE SOIR QUE L'ON RENCONTRE DES

CONDITIONS PROPICES À LA PROPAGATION DU

BRUIT TEL QUE LES INVERSIONS DE

TEMPÉRATURE.

LES DISJONCTEURS PNEUMATIQUES

DU POSTE CHÉNIER, ONT ÉTÉ INSTALLÉS

IL Y A TRENTE ANS ET LEUR DURÉE

DE VIE UTILE EST DE QUARANTE ANS

ENVIRON.

DANS SON RAISONNEMENT, LE
PROMOTEUR PREND POUR ACQUIS ET
FAIT UN POSTULAT DE LA NOTION
QU'UNE FOIS LE PAYSAGE POLLUÉ
AVEC DES PYLÔNES, LE RAJOUT D'UNE
LIGNE DE PLUS, NE CHANGERA PAS GRAND
CHOSE À LA QUALITÉ DU PAYSAGE
LES NUISANCES VISUELLES VENANT
DES PYLÔNES, NE S'ADITIONNENT PAS
COMME DES DÉCIBELS, AU CONTRAIRE
PLUS IL Y EN A, PLUS ÇA OBSTRUE LE
PAYSAGE.

ON NE PEUT PAS DIRE QU'UN
PYLÔNE CACHE L'AUTRE, SURTOUT PAS
DANS LE CAS PRÉSENT. AU CONTRAIRE ON
PEUT DIRE QU'UN PYLÔNE SOULIGNE LA
PRÉSENCE DE L'AUTRE, C'EST UN EFFET VISUEL
CUMULATIF.

LES NOUVEAUX PYLÔNES RENFORCÉS
SONT CONSTITUÉS D'ÉLÉMENTS PLUS ÉTOFFÉS
CE QUI LEUR CONFÈRE PLUS D'OPACITÉ ET
ACCENTUE LEUR INTRUSION DANS LE PAYSAGE
DE FAÇON SIGNIFICATIVE.

ALORS QU'IL S'AGIT D'UN PROJET DE
SÉCURISATION ET D'EXPORTATION DEVANT RAPPORTER
DES MILLIONS DE DOLLARS À HYDRO-QUÉBEC, LE SEUL
PRÉTEXTE QUI RESTE AU PROMOTEUR POUR JUSTIFIER
LE-DIT PROJET, EST LE FAIT QU'IL SE FERAIT
PLUS ÉCONOMIQUEMENT, A L'INTÉRIEUR D'UNE SERVITUDE
ACQUISE À UNE ÉPOQUE OÙ LES NORMES ENVIRONNEMENTALES
D'INTÉGRATION AU PAYSAGE N'EXISTAIENT PAS.

AVEC LES PROFITS QUE L'INTERCONNEXION
VA GÉNÉRER, HYDRO-QUÉBEC EST CAPABLE
DE SE PAYER UN PROJET PLUS ACCEPTABLE.

EN SE JOIGNANT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
NORD-AMÉRICAIN, HYDRO-QUÉBEC DEVIENT
CANDIDATE AUX ATTENTATS TERRORISTES.

HYDRO-QUÉBEC SE PROPOSE DE VENDRE
PLUS D'ÉLECTRICITÉ A NOS VOISINS DU SUD,
EUX QUI FONT DE LEUR APROVISIONNEMENT
ÉNERGETIQUE UNE QUESTION DE SÉCURITÉ
NATIONALE.

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, SELON
DES CRITÈRES IMPOSÉS PAR LE CLIENT, HYDRO-
QUÉBEC DEVRA COMPLÉTER LA SÉCURISATION DE
SON RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE RÉPARTITION
ET LE METTRE A L'ABRÍ, A LA FOIS, DES

EXCÈS CLIMATIQUES ET DE TOUT AUTRE
ÉVÈNEMENT DE NATURE IMPRÉVISIBLE TEL
QUE DES ACTES DE SABOTAGE.

AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ACCÉLÉRÉ QUE L'ON CONNAÎT, LES RISQUES QUE DES
ÉVÈNEMENTS COMME LE VERGLAS DE 1998 SE
REPRODUISSENT SONT ENCORE PLUS GRANDS ET
IMPRÉVISIBLES ET LEURS CONSÉQUENCES TOUT
AUSSI INACCEPTABLES.

LES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES
CINQUANTENAIRE, UTILISÉES PAR LE PROMOTEUR,
NE PEUVENT PLUS SERVIR DE MODÈLE
MATHÉMATIQUE A CE EFFET.

SANS POUR AUTANT NÉGLIGER DE
RENFORCER SES STRUCTURES, HYDRO-QUÉBEC
DOIT, POUR SÉCURISER SON RÉSEAU, PRIVILÉGIER
LE MAILLAGE ET LES INTERCONEXIONS ET
COMPLÉTER LA RECONFIGURATION DU RÉSEAU
PAR DES BOUCLAGES.

LES AXES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS À DES ENDROITS
GÉOGRAPHIQUEMENTS DISTINCTS EN OPPOSITION
AUX CORRIDORS CONSTITUÉS DE LIGNES
PARALLÈLES, POINT FAIBLE DU RÉSEAU ACTUEL.

IL FAUT ÉGALEMENT DISPERSER
LES POSTES DE TRANSFORMATION ET LES
SOURCES D'ALIMENTATION.

CES ÉNONCÉS FONT DÉJÀ PARTIE DES
ORIENTATIONS D'HYDRO-QUÉBEC ET DE SES
PARTENAIRES.

STRATÉGIQUEMENT PARLANT, LES LIGNES
DE TRANSMISSION SONT PLUS À RISQUE QUAND
ELLES SONT JUXTAPOSÉES DANS LE MÊME
CORRIDOR QUE LORSQU'ELLES SONT SITUÉES,
PAR EXEMPLE, À 50 KM. L'UNE DE L'AUTRE,
D'OU L'AVANTAGE D'UN BOUCLAGE PAR AXE
DISTINCT.

LE SABOTAGE DU POSTE CHATEAUGUAY,
DE LA LIGNE DE CEINTURE DE MONTRÉAL.

IL Y A QUELQUES ANNÉES A DÉMONTRÉ
L'UTILITÉ DU BOUCLAGE.

LE PROMOTEUR A REJETÉ SON OPTION
GRAND-BRULÉ - OUTAOUAIS, DITE VARIANTE
OUEST, POUR DES MOTIFS D'ORDRE ESTHÉTIQUE
ET D'ACCEPTABILITÉ SOCIAL, SANS TENIR
COMPTE DE L'IMPACT SONORE ET VISUEL
ACCRU ICI A MIRABEL.

CETTE VARIANTE AURAIT L'AVANTAGE:

- 1^{re} DE LOCALISER LA TRANSFORMATION 735KV-315KV
AU POSTE GRAND-BRULÉ, ENDROIT PLUS
APPROPRIÉ POUR GÉNÉRER DU BRUIT.

2^e - DIVERSIFIER LA SOURCE D'ALIMENTATION

3^e - PERMETTRE LE BOUCLAGE PAR UN

AXE GÉOGRAPHIQUEMENT DISTINCT,

CETTE OPTION PERMETTRAIT, A LA FOIS

DE SÉCURISER LE RÉSEAU DE L'OUTAOUAIS,

ET EN MÊME TEMPS D'OFFRIR LA CAPACITÉ

DE 1250 MW DE L'INTERCONEXION AVEC
L'ONTARIO,

CETTE VARIANTE PERMETTRAIT AUSSI

UN PARTAGE PLUS ÉQUITABLE DE LA CHARGE

SOCIALE QUE CONSTITUE LA PRÉSENCE

DE PYLÔNES, PAR CEUX QUI BÉNÉFICIERONT

LE PLUS DES BIENFAITS DE CE PROJET,

TOUT EN DIVERSIFIANT L'ALIMENTATION EN
ÉLECTRICITÉ DES CENTRES DE
CONSOMMATION.

AVEC PLUS DE 500 PYLÔNES
 ET DOUZE LIGNES DE TRANSMISSION RÉPARTIES
 SUR SON TERRITOIRE, LES CITOYENS DE MIRABEL
 ONT DEPUIS LONGTEMPS ATTEINT ET MÊME
 DÉPASSÉ LES LIMITES DE L'ACCEPTABILITÉ
 SOCIAL DE TEL PROJET DANS LEUR
 ENVIRONNEMENT.

LA VARIANTE GRAND-BRULÉ-OUTAOUAIS A
 DÉJÀ SOULEVÉ DES DIFFICULTÉS
 D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE QUANT AU TRACÉ
 PROPOSÉ, PRINCIPALEMENT A CAUSE DE LA PROCÉDURE
 DÉFICIENTE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
 DU PROMOTEUR ET AUSSI DE SON MANQUE
 D'IMAGINATION DANS LA RECHERCHE DE
 SOLUTIONS DE RECHANGE.

DANS CE CAS HYDRO-QUÉBEC
AURAIT PU MODIFIER CERTAINS CRITÈRES DE
CONCEPTION DU PROJET GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS
POUR LE RENDRE PLUS ACCEPTABLE.

PAR EXEMPLE, L'UTILISATION DE QUELQUES
PYLÔNES TUBULAIRES AUX ENDRITS APPROPRIÉS
AURAIT SANS DOUTE EU RAISON DE CERTAINES
OBJECTIONS.

AU VERMONT, IL EXISTE UNE LIGNE
DE 450 KV QUI A ÉTÉ CONÇUE POUR
S'INTÉGRER AU PAYSAGE.

LE PROMOTEUR AURAIT DÛ S'INSPIRER
DE CETTE RÉALISATION POUR LE PROJET
GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS.

DANS CE CAS, LE PROMOTEUR
A PLUTÔT OFFERT UN CONCEPT DE CORRIDOR
RECTILIGNE EN FORME DE TRANCHÉE
BÉANTE, DANS UN MILIEU OÙ LA BEAUTÉ
DU PAYSAGE PREND TOUT SON SENS.

A MON AVIS, LA VARIANTE OUEST
GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS RÉPONDRAIT
AVANTAGEUSEMENT A TOUS LES OBJECTIFS
RECHERCHÉS SI ELLE ÉTAIT MIEUX CONÇUE.

ATTENDU QUE, DES CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE ET DES PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE
ESTHÉTIQUE ONT PRÉSIDÉ À LA DÉCISION
DE REJETER D'EMBLÉE LA VARIANTE QU'EST
GRAND-BRULÉ / OUTAOUAIS.

ATTENDU QUE, LES INSTALLATIONS
D'HYDRO-QUÉBEC SITUÉES SUR LE TERRITOIRE
DE MIRABEL GÉNÈRENT DES NUISANCES
VISUELLES ET SONORES DONT L'AMPLEUR
DÉPASSE LES LIMITES DE L'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE.

ATTENDU QU'IL Y A À MIRABEL AUTANT
DE PAYSAGES DIGNES D'ÊTRE PRÉSERVÉS DE
LA DÉGRADATION VISUELLE QUE DANS
TOUTES AUTRES M.R.C. CONCERNÉES

ATTENDU QUE, TÔT OU TARD L'AXE
DISTINCT GRAND-BRULÉ / OUTAOUAIS DEURA
ÊTRE CONSTRUIT POUR SÉCURISER LE RÉSEAU,

ATTENDU QUE, LE PROMOTEUR N'A PAS
UTILISÉ TOUTES LES RESSOURCES NÉCESSAIRES,
POUR CONVAINCERE LA POPULATION DE L'OUTAOUAIS,
DU BIEN-FONDÉ DE LA VARIANTE OUEST

ATTENDU QUE L'ÉCLAIRAGE INTENSE DU POSTE
CHÉNIER CONSTITUE UNE SOURCE DE POLLUTION
LUMINEUSE ET UN GASPILLAGE D'ÉNERGIE.

ATTENDU QUE L'OPTION CHÉNIER/OUTAOUAIS
NÉCESSITE L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS À L'INTÉRIEUR
DU POSTE CHÉNIER.

ATTENDU QUE, LE RAJOUT D'ÉQUIPEMENTS
À L'INTÉRIEUR DE CE POSTE CONSTITUE UNE
JUSTIFICATION POUR Y FAIRE ABOUTIR
ÉVENTUELLEMENT D'AUTRES LIGNES.

ATTENDU QUE, LE PROJET CHÉNIER/
OUTAOUAIS AURA COMME INCIDENCE LA
DÉGRADATION DU CHAMP VISUEL ET DE
L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DE CE POSTE

ATTENDU QUE DEUX ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES
MAL GÉRÉS ET IMPLIQUANT LE POSTE CHÉNIER
ONT CONDUIT AU REJET DANS L'EAU ET DANS
L'ATMOSPHÈRE DE MATIÈRES DANGEREUSES

ATTENDU QUE LA COULEUR CRIARDE
QUI HABILLE LES BÂTIMENTS DE CE POSTE
ACCENTUE LEUR VISIBILITÉ.

ATTENDU QUE LE POSTE CHÉNIER
CONTIENT DES ÉQUIPEMENTS VÉTUSTES
ET BRUYANTS.

ATTENDU QU'EN ÉVALUATION
FONCIÈRE, IL Y A DES CAS PROBANT OÙ
DES IMMEUBLES SOUMIS À DES IMPACTS
VISUELS NÉGATIFS, ET À LA DÉGRADATION
DU CLIMAT SONORE, PEUVENT SUBIR
UNE DÉPRÉCIATION IMPORTANTE.

ATTENDU QU'AVEC LE TEMPS, LE
POSTE CHÉNIER EST DEVENU DE PAR SON
EMPLACEMENT, UNE INCONGRUITÉ GÉOGRAPHIQUE
ET UNE SOURCE DE CONFLITS FONCTIONNELS
ENTRE USAGE AVOISINANT.

ATTENDU QUE, L'ÉTUDE DE CE PROJET,
EST ENTACHÉE DE LACUNES ET DE VICES DE
PROCÉDURE DÉCOULANT DU FAIT QUE
PLUSIEURS OCCUPANTS INCLUS DANS LA ZONE
D'ÉTUDE DÉCRITE AU DEVIS, N'ONT PAS ÉTÉ
INFORMÉS ET CONSULTÉS SUFFISAMMENT.

COMPTÉ TENU DES ÉNONCÉS
PRÉCÉDENTS,

JE PROPOSE QUE

— — — SOIT ABANDONNÉ LE PROJET
DE LIGNE A 315 KV. CHÉNIER/OUTAOUAIS
EN FAVEUR DE L'AXE GÉOGRAPHIQUEMENT
DISTINCT GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS.

— — — QUE L'AXE DE TRANSPORT
DISTINCT GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS SOIT
CONSTRUIT SELON LES CRITÈRES LES PLUS
SÉVÈRES D'INTÉGRATION AU PAYSAGE.

— — — QUE CESSENT LES ACTIVITÉS
D'EXPANSION DE RAJOUTS D'ÉQUIPEMENT
ET DE LIGNES DANS ET AUTOUR DU POSTE
CHÉNIER

— — — QUE L'ÉQUIPEMENT VÉTUSTE
ET BRUYANT DE CE POSTE (DISJONCTEURS)
SOIT REMPLACÉ PAR DES DISPOSITIFS
SILENCIEUX ET QUE LES TRANSFORMATEURS
SOIENT PLACÉ DANS DES ENCEINTES ACOUSTIQUES.

— — — QU'HYDRO-QUÉBEC RÉALISE
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DES
BÂTIMENTS EXISTANTS, AVEC LE MILIEU
AGRO-FORESTIER ENVIRONNANT.

— — — QU'HYDRO-QUÉBEC PROTÈGE
ET AMÉLIORE LE TALUS ET L'ÉCRAN VÉGÉTAL
SITUÉ AU SUD DU POSTE CHÉNIER.

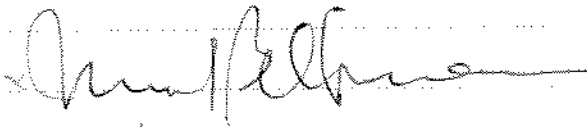
— — — QUE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT
SOIT ATTÉNUÉ ET UTILISÉ RAISONNABLEMENT
QU'EN CAS D'URGENCE.

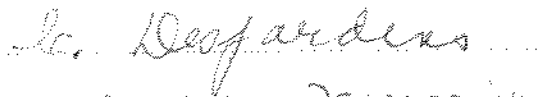
— — — QU'HYDRO-QUÉBEC NÉGOCIE
AVEC LA VILLE DE MIRABEL, UNE ENTENTE
VISANT LA FORMATION DE PERSONNEL
COMPÉTENT POUR INTERVENIR DANS LE
POSTE CHÉNIER,

— — — QU'HYDRO-QUÉBEC ASSURE
LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL, DE CE POSTE,
DE CONCERT AVEC LA VILLE DE MIRABEL
ET UN COMITÉ DE CITOYEN.

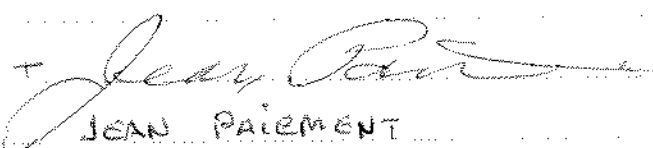
— — — QU'À L'AVENIR LA POPULATION
CONCERNÉE SOIT MIEUX INFORMÉE ET
CONSULTÉE ET CE DANS LES MEILLEURS

DÉLAIS POSSIBLES, POUR FACILITER
LA BONNE COMPRÉHENSION DES
TENANTS ET ABOUTISSANTS DE PROJETS
DE CETTE ENVERGURE,


MICHEL BELHUMEUR


CLAUDETTE DESJARDINS


MARCEL MONTELPARÉ


JEAN PAIEMENT

- P.J. - PHOTOS & POSTE CHENIER - PLAN ANNOTÉ
- LETTRE A MME LINE BEAUCHAMP. 19/09/08
- COMMUNIQUÉS - RÉPONSES

1/9

MIRABEL, 19 AVRIL 2008

MME. LINE BEAUCHAMP
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
675 RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC, Q.C. G1R 5V7

OBJET || DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
PROJET DE LIGNE 315 KV
CHÉNIER-OUTAOUAIS

MADAME,

MARDI, 1^{er} AVRIL 2008 LE BAPE.

TENAIT A MIRABEL UNE SÉANCE D'INFORMATION

SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE

A 315 KV. CHÉNIER - OUTAOUAIS.

INFORMÉ A LA DERNIÈRE MINUTE

PAR UN VOISIN DU POSTE CHÉNIER, C'EST DE

JUSTESSE QUE J'AI PU ASSISTER A CETTE SÉANCE,

AUCUN AVIS DANS LES JOURNAUX OU LETTRE

N'EST PARVENU A MON ATTENTION. MES VOISINS

POURRAIENT EN DIRE AUTANT.

SELON CE QUI A ÉTÉ EXPOSÉ,

IL S'AGIT DE LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE A
315 KV. DE 114 KM ENTRE LE POSTE CHÉNIER ET
LE POSTE OUTAOUAIS, ET L'AJOUT D'ÉQUIPEMENT
A L'INTÉRIEUR DU POSTE CHÉNIER.

LE BUT DU PROJET EST D'AUGMENTER LA
CAPACITÉ D'EXPORTATION DE L'INTERCONNECTION
VERS L'ONTARIO, DE SÉCURISER LE RÉSEAU ET
D'AMÉLIORER LA FIABILITÉ DE L'ALIMENTATION ET
DE L'EXPORTATION.

CE PROJET, SELON LE PROMOTEUR, FAIT SUITE
A L'ABANDON D'UN AUTRE PROJET, CELUI DE TRANSFORMER
LE COURANT AU POSTE GRAND-BRULÉ ET LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE
A 315 KV, RELIANT DIRECTEMENT CELUI-CI AU POSTE
OUTAOUAIS.

LES RAISONS INVOQUÉES PAR HYDRO-QUÉBEC,
POUR UN TEL CHANGEMENT DE TRACÉ, SONT DES
OBJECTIONS D'ORDRE ESTHÉTIQUE DE LA PART
DES M.R.C. TRAVERSÉES.

J'HABITE DANS LE RANG , SUR
UNE COLLINE SURPLOMBANT LE POSTE CHÉNIER, A
ENVIRON 1.5 KM DE CELUI-CI.

DE TOUTES LES INSTALLATIONS SIMILAIRES, LE LONG
DE LA LIGNE DE CEINTURE ENTOURANT MONTRÉAL,
LE POSTE CHÉNIER EST LE SEUL QUI N'EST PAS
INSONORISÉ CONVENABLEMENT PAR RAPPORT AUX
HABITATIONS ENVIRONNANTES.

A CAUSE DE LEUR SITUATION ÉLEVÉE PAR
RAPPORT AU POSTE CHÉNIER LES HABITATIONS DU
RANG SONT SUJETTES A DES

NUISANCES SONORES AMPLIFIÉES PAR LES
PHÉNOMÈNES D'EFFET DE SOL ET D'INVERSIONS
DE TEMPÉRATURE.

EN PLUS DES NUISANCES SONORES QUI ONT
DÉJÀ FAIT L'OBJET DE NOMBREUSES PLAINTES TANT
AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT QU'À HYDRO-
QUÉBEC, IL Y A AUSSI DES NUISANCES VISUELLES ET
LUMINEUSES.

LES MESURES DE BRUITS OBTENUES PAR
LE M.E.Q. SONT D'UNE VALEUR SUFFISANTE
POUR AVOIR FAIT L'OBJET DE MISE EN DEMEURE
À HYDRO-QUÉBEC.

LA POLLUTION LUMINEUSE QUANT À ELLE
VIENT PRINCIPALEMENT DE DEUX SOURCES,
À SAVOIR:

1^{re} - L'ÉCLAIRAGE INTENSIF ET MAL ORIENTÉ DES
INSTALLATIONS.

2^{de} - LES FEUX STROBOSCOPIQUES DE LA TOUR
DE TÉLÉCOMMUNICATION.

LORS DE CETTE SÉANCE, HYDRO-QUÉBEC A AFFIRMÉ QU'ELLE PROJETAIT ÉGALEMENT D'AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION DU POSTE CHÉNIER EN Y RAJOUTANT DES ÉQUIPEMENTS TEL QUE DISJONCTEURS ET TRANSFORMATEURS.

DANS SON BULLETIN D'INFORMATION No. 1, DATÉ DE MARS 2007, HYDRO-QUÉBEC NE MENTIONNE PAS, DANS LA LISTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE CE PROJET, L'INTÉGRATION SONORE ET VISUELLE DU POSTE CHÉNIER

A CETTE OCCASION, J'AI POSÉ PLUSIEURS QUESTIONS AU REPRÉSENTANT D'HYDRO-QUÉBEC MAIS PRESQUE TOUTES SONT DEMEURÉES SANS RÉPONSES

PAS MOYEN DE SAVOIR QUEL SERA L'IMPACT

SONORE ET VISUEL AU NIVEAU DU RG. LAFRESNIERE

ENTRE 1983 ET 1995, DEUX DES QUATRE

GROUPES DE TRANSFORMATEURS* DU POSTE CHENIER

(* 3 INDUCTANCES A.S.E.A. - 3 INDUCTANCES TRAFU-UNION - 6 TRANSFO. A.S.E.A.)

ONT EXPLOSÉS. L'ÉCOULEMENT DE L'HUILE DE

REFROIDISSEMENT QUI S'EN EST SUIVI, N'A PAS

ÉTÉ RÉTENU PAR LES BASSINS DE RÉTENTION,

POURTANT PRÉVU A CET EFFET, SI

BIEN QUE LE LIQUIDE S'EST RETROUVÉ JUSQUE

DANS LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES A PROXIMITÉ

DE LA PRISE D'EAU DE L'AQUEDUC DE ST-EUSTACHE.

POURTANT HYDRO QUÉBEC SE PROPOSE D'INSTALLER

LE MÊME TYPE DE BASSIN DE RÉTENTION, SELON

LES RENSEIGNEMENTS OBTENUS.

EN CHOISISANT LE TRACÉ CHENIER-OUTAOUAIS

AU LIEU DU TRACÉ GRAND-BRULÉ - OUTAOUAIS, HYDRO

QUÉBEC CHOISI DE CONCENTRER SES LIGNES

DANS LE MÊME CORRIDOR ET PAR LE FAIT

MÊME DE CONCENTRER LA TRANSFORMATION AU

POSTE CHÉNIER

L'AUGMENTATION DE PRODUCTION A

CHÉNIER, AU LIEU DE GRAND-BRULÉ VA ENTRAÎNER

UNE AUGMENTATION PROPORTIONNELLE DES NUISANCES

DANS CE MILIEU HABITÉ DE MIRABEL

CHÉNIER EST LE SEUL POSTE DE LA LIGNE

DE CEINTURE A 735 KV. ENTOURANT MONTRÉAL

A ÊTRE SITUÉ EN CONTREBAS D'UNE ZONE HABITÉE,

ET EST DE CÉ FAIT MAL INSONORISÉ PAR

RAPPORT AUX RÉSIDENCES ENVIRONNANTES.

PAR CONTRE, GRAND-BRULÉ EST MIEUX

INSONORISÉ PUISQU'IL EST SITUÉ LOIN DES HABITATIONS.

A LE DERNIER ENDRUIT, LE LOGEMENT DES EMPLOYÉS
D'HYDRO-QUÉBEC A MÊME ÉTÉ DÉMÉNAGÉ A PLUS DE
10KM. DU POSTE, IL Y A DE CELA QUELQUES ANNÉES, AFIN
D'ASSURER A CEUX-CI UNE PLUS GRANDE TRANQUILITÉ.

LA TRANSFORMATION DU COURANT A GRAND-
BRULÉ AU LIEU DE CHÉNIER ASSURERAIT UNE
MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AUX CITOYENS DE MIRABEL.

HYDRO-QUÉBEC PARLE DE SÉCURISER SON
RÉSEAU AFIN D'ASSURER UNE LIVRAISON FIABLE D'ÉLECTRICITÉ
AUX RÉSEAUX NORD-AMÉRICAINS VOISINS.

EN CONCENTRANT SES ÉQUIPEMENTS AU MÊME
ENDROIT, ET SES LIGNES DANS LE MÊME CORRIDOR,
HYDRO-QUÉBEC AUGMENTE LEUR VULNÉRABILITÉ
FACE AU CAPRICE DE LA NATURE ET AUX ACTES
DE SABOTAGE TERRORISTE.

9/9

POUR TOUTES CES RAISONS JE CROIS
QU'IL SERAIT PLUS SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VOISINAGE DE
TRANSFORMER ET D'ACHEMINER L'ÉLECTRICITÉ A
PARTIR DU POSTE GRAND-BRULÉ AU LIEU DE CHÉNIER.

DONC JE M'OPPOSE AU TRANSFERT DE
CE PROJET DE GRAND-BRULÉ A CHÉNIER.

EN CONSIDÉRATION DES FAITS CI-HAUT
ENONCÉS, JE DEMANDE QUE SOIT TENU DES

AUDIENCES PUBLIQUES CONCERNANT LE PROJET
DE LIGNES A 315 KV. CHÉNIER - OUTAOUAIS

ESPÉRANT CES RENSEIGNEMENTS UTILES

VEUILLEZ ACCEPTER MES SALUTATIONS DISTINGUÉES.

MICHEL BELHUMEUR

C.C. M. FRANÇOIS DESROCHERS, DÉPUTÉ DE MIRABEL

M. PIERRE PAUL MELOCHE, CONSEILLER MUNICIPAL, MIRABEL

P.J. CONCLUSION DES MESURES ACOUSTIQUES.

CONCLUSION D'UNE ÉTUDE ACOUSTIQUE

Cependant, cette situation ne se produit sur le rang LaFresnière que dans des conditions défavorables de propagation à distance du bruit: nuit humide, brouillard, plafond nuageux, absence de vent ou vent léger dans la direction des plaignants, inversion de température et réfraction des ondes acoustiques. Du fait de l'absence d'un effet de sol, d'un gradient de température ou d'une topographie favorable, la butte de terrain habitée au sud du poste se trouve donc être plus sensible à un impact acoustique aléatoire. De plus, au cours d'une période assez courte de temps, cet impact peut fluctuer avec le mouvement des masses d'air et présenter une sorte d'ondulation, d'ailleurs déjà sensible à la barrière même du poste.



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux des Laurentides et de l'Outaouais

Projet de construction d'une ligne à 315kV, ligne Chénier-Outaouais

LE BAPE INFORME LA POPULATION

Québec, le 12 mars 2008 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient des séances d'information sur le *Projet de construction d'une nouvelle ligne à 315kV : ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie*. Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE et auront lieu les 1^{er}, 2 et 3 avril prochains aux endroits suivants :

Le mardi 1 ^{er} avril 2008, à 19 h 30	Mirabel (Secteur Saint-Augustin) Centre culturel Jean-Laurin 8475, rue Saint-Jacques
Le mercredi 2 avril 2008, à 19 h 30	Montebello Centre d'art de Montebello 550, rue Notre-Dame
Le jeudi 3 avril 2008, à 19 h 30	Gatineau (Secteur Buckingham) Salle de quilles Roule ta boule 210, rue Sauvé

COMMUNIQUÉ

L'objet de ces séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 12 mars 2008 et se terminera le 26 avril 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter

d'aujourd'hui et jusqu'au 26 avril 2008, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

Mirabel Bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier 17710, rue du Val-D'Espoir	L'Ange-Gardien Centre municipal de l'Ange-Gardien 870, chemin Donaldson
Montebello Hôtel de ville de Montebello, 550, rue Notre-Dame	Kanesatake Conseil des Mohawks de Kanesatake 681, rue Sainte-Philomène
Maniwaki Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg 1, Paganakomin Mikan	

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit, au plus tard le 26 avril 2008, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca.



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux des Laurentides et de l'Outaouais

Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais

LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER LE 9 JUILLET PROCHAIN

COMMUNIQUÉ

Québec, le 16 juin 2008 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais par Hydro-Québec TransÉnergie*, à compter du mercredi 9 juillet 2008, à 19 heures, au gymnase de l'école primaire Saint-Michel, 240, rue Bonsecours à Montebello.

Cette partie sera consacrée exclusivement à la réception des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

Les séances de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Marie-Josée Méthot, dans la mesure du possible deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le mercredi 25 juin 2008, en composant le 418 643-7447 poste 426 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis au plus tard le **lundi 7 juillet 2008** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de **M^{me} Marie-Josée Méthot**. Pour que le mémoire soit considéré par la commission, il est essentiel de fournir vos coordonnées complètes. Ces renseignements seront traités conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. Un mémoire transmis sans les coordonnées de l'auteur ne pourra être considéré par la commission.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Mirabel, bibliothèque centrale, secteur Saint-Janvier, 17710, rue du Val-d'Espoir, Mirabel ;
- Centre municipal de L'Ange-Gardien, 870, chemin Donaldson, L'Ange-Gardien ;
- Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, 1, Paganakomish Mikan, Maniwaki ;
- Hôtel de ville de Montebello, 550, rue Notre-Dame, Montebello.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

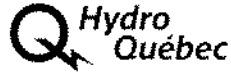
La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, au plus tard le 26 septembre 2008.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Marie-Josée Méthot au 418 643-7447 poste 426 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca.

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 poste 539 ou 1 800 463-4732
ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca

Date	Publics informés
13 juin	Conseil des maires de la MRC d'Argenteuil <ul style="list-style-type: none"> • Brownsburg-Chatham • Canton de Gore • Grenville • Grenville-sur-la-Rouge <ul style="list-style-type: none"> • Harrington • Lachute • Mille-Isle • Saint-André-d'Argenteuil • Wentworth
14 juin	Ministères de la région de l'Outaouais <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires municipales et des Régions • Ministère des Transport • Ministère des Ressources naturelles et de la Faune • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs • Direction de la santé publique
14 juin	Organismes socioéconomiques, récréotouristiques et agroforestiers de la région de l'Outaouais <ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce Vallée de la Petite Nation • CLD des Collines-de-l'Outaouais • Association des motoneigistes Vallée-de-la-Nation • Société syvicole de l'Outaouais • Syndicat de base Papineau • Chambre de commerce de Gatineau • CLD de Gatineau • CLD de Papineau • Coalition d'Actions Sociales Petite-Nation • Tourisme Outaouais • Syndicat de base Outaouais-Centre
14 juin	Organismes environnementaux de la région de l'Outaouais <ul style="list-style-type: none"> • CREODO • Club des ornithologues de l'Outaouais • Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
20 juin	Portes ouvertes pour les propriétaires concernés par le tracé - Laurentides
21 juin	Portes ouvertes pour les propriétaires concernés par le tracé - Laurentides
17 juillet	Organismes environnementaux de la région des Laurentides <ul style="list-style-type: none"> • Conseil régional de l'environnement - Laurentides (CRELA) • Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel
Étape de l'information-rétroaction sur le projet optimisé	
Rencontres formelles	
16 octobre	Portes ouvertes pour les propriétaires et les riverains concernés par le tracé - Laurentides
17 octobre	Portes ouvertes pour les propriétaires et les riverains concernés par le tracé - Laurentides
23 octobre	Portes ouvertes pour les propriétaires et les riverains concernés par le tracé - Outaouais
24 octobre	Portes ouvertes pour les propriétaires et les riverains concernés par le tracé - Outaouais

E.2.5 Information-rétroaction – Invitation des riverains aux rencontres portes ouvertes en Outaouais et dans les Laurentides



Direction régionale –
Réseau de distribution Laurentides
HYDRO-QUÉBEC
333, boul. Jean-Paul-Élieux
St-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Le 2 octobre 2007

À l'occupant

Objet : Projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kV
Journées portes ouvertes pour les propriétaires concernés par le tracé et pour les riverains

Madame, Monsieur,

Hydro-Québec étudie présentement la possibilité de construire une nouvelle ligne 315 kV qui relierait le poste Chénier situé à Mirabel au futur poste de l'Outaouais situé dans la municipalité de L'Ange-Gardien. Ce projet a pour objectif de renforcer la capacité de l'interconnexion du poste de l'Outaouais pour les échanges d'énergie avec l'Ontario ainsi que d'accroître la sécurité de l'alimentation régionale et provinciale. Cette nouvelle ligne, d'environ 115 km, serait construite dans l'emprise existante d'Hydro-Québec, juxtaposée à la ligne Chénier-Vignau.

Faisant partie de la zone d'étude du projet et étant voisin du tracé de la nouvelle ligne, nous vous invitons à une des quatre journées portes ouvertes afin de rencontrer nos spécialistes en expertise immobilière, en environnement et en conception de lignes. Ceux-ci seront disponibles en après-midi et en soirée pour répondre à vos questions. Veuillez toutefois noter que la nouvelle ligne ne touchera pas votre propriété.

← 2 Km

Dates des journées portes ouvertes	Lieu
Le mardi 16 octobre	Ville de Mirabel – secteur Saint-Benoît Centre culturel René-Laurin 9156 rue Sainte-Madeleine, Mirabel
Le mercredi 17 octobre	Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge Centre Paul-Bugie 414 rue Principale, secteur Calumet
Le mardi 23 octobre	Municipalité de Fassett Bureau municipal – salle communautaire 19 rue Gendron, Fassett
Le mercredi 24 octobre	Municipalité de Thurston Hôtel de ville – sous-sol 161 rue Galipeau, Thurston

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous en utilisant la ligne Info-projets au 1 800 465-1521, poste 6022.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Éric Moisan
Chargé d'équipe – Communication et collectivités

Audience publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE À 315 KV, LA LIGNE CHÉNIER-OUTAOUAIS

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que les séances de l'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débiteront le mardi 3 juin 2008 à 19 heures.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

Coordonnées de l'audience :

1^{re} partie :

Château Montebello, salle Canada, 392, rue Notre-Dame, Montebello

Les séances débiteront le 3 juin 2008 à 19 heures.

2^e partie :

Les séances débiteront le 9 juillet 2008 à 19 heures.

Les coordonnées de la 2^e partie de l'audience publique seront annoncées ultérieurement.

Le dossier est disponible pour consultation aux endroits suivants :

Bibliothèque de Mirabel, bibliothèque centrale,
secteur Saint-Janvier
17710, rue du Val-D'Espoir
Mirabel (Québec)
Téléphone : 450 475-2011

Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg
(Paganakomin Mikan
Meniwaki) (Québec)
Téléphone : 819 449-5170 poste 2242

Hôtel de ville de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
Téléphone : 819 423-5123

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque centrale, Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales
1255, rue Saint-Denis, local A-M100
Montréal (Québec) H2X 3R9
Téléphone : 514 987-4392

Centre municipal de L'Ange-Gardien
570, chemin Donaldson
L'Ange-Gardien (Québec)
Téléphone : 819 986-7470

Conseil des Mohawks de Kanawastake
120A, rue Notre-Dame
Oka (Québec)
Téléphone : 450 479-1100

Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)
Édifice Lamer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A8
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-2447

De l'information supplémentaire et des documents sont disponibles dans Internet à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de M^{me} Marie-Josée Méthot au 418 843-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse ligne-chenier-outaouais@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
Raynald Martel

Québec 

ZONE D'ÉTUDE
P. 2 →

Ligne à 315 kV **Chénier-Outaouais**



Mise en contexte

Après avoir obtenu les autorisations requises pour la construction d'une nouvelle interconnexion d'une capacité de 1 250 MW avec l'Ontario, Hydro-Québec a entrepris des travaux pour achever la ligne à 230 kV entre les réseaux des deux provinces et pour construire le poste convertisseur de l'Outaouais. Ces nouveaux équipements, dont la mise en service est prévue pour le printemps 2009, permettront aux usagers du réseau d'effectuer des échanges d'énergie entre le Québec et l'Ontario.

L'interconnexion permettra à Hydro-Québec Production, qui a réservé par contrat la pleine capacité sur un horizon de long terme, de vendre de l'électricité sur le marché ontarien. Elle permettra également d'améliorer la fiabilité de l'alimentation de la charge locale du Québec.

La capacité d'exportation de l'interconnexion sera toutefois limitée dans certaines conditions de réseau. Il est donc nécessaire de construire une nouvelle ligne pour renforcer le poste d'interconnexion de l'Outaouais.

La solution préconisée : l'utilisation d'un corridor existant

Hydro-Québec TransÉnergie a analysé plusieurs variantes pour renforcer le poste de l'Outaouais. À la suite d'études techniques, économiques et environnementales préliminaires, elle propose de construire une nouvelle ligne à 315 kV entre le poste Chénier et le poste de l'Outaouais, dans le corridor de la ligne actuelle Chénier-Vignau. C'est la solution qui exige les investissements les moins élevés, tout en minimisant les impacts environnementaux grâce à l'utilisation d'une emprise existante, prévue pour deux lignes.

Cette ligne permettra également de sécuriser l'alimentation régionale de l'Outaouais en cas de verglas, car elle sera construite selon les critères les plus récents, supérieurs à ceux de la ligne existante. Elle complètera deux circuits à doubles conducteurs et sera supportée par des pylônes en acier.

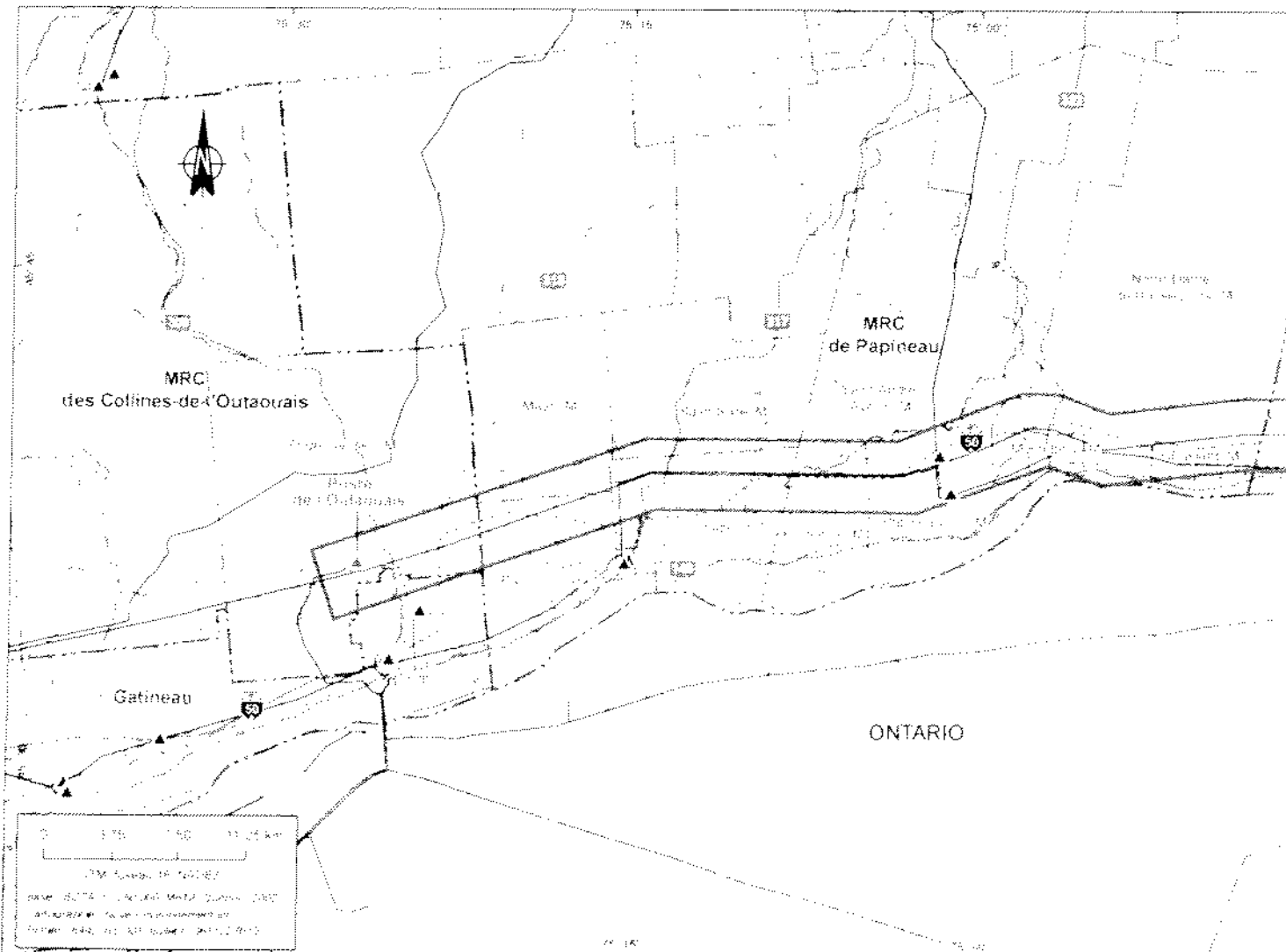
Ce projet doit être réalisé pour le printemps 2010. Des modifications devront également être apportées au poste Chénier et au poste de l'Outaouais.

La zone d'étude

La zone d'étude retenue pour le projet s'étend entre le poste Chénier, à Mirabel, et le poste de l'Outaouais, à L'Ange-Gardien. Elle couvre une bande d'une largeur d'environ 2 km de part et d'autre de l'emprise existante de la ligne Chénier-Vignau.

La zone d'étude recoupe en partie le territoire de quinze municipalités situées dans les MRC de Deux-Montagnes, d'Argenteuil, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais, ainsi qu'une partie du territoire des villes de Mirabel et de Gatineau.

Elle est entièrement constituée de terres privées et se trouve principalement en territoire agricole protégé.





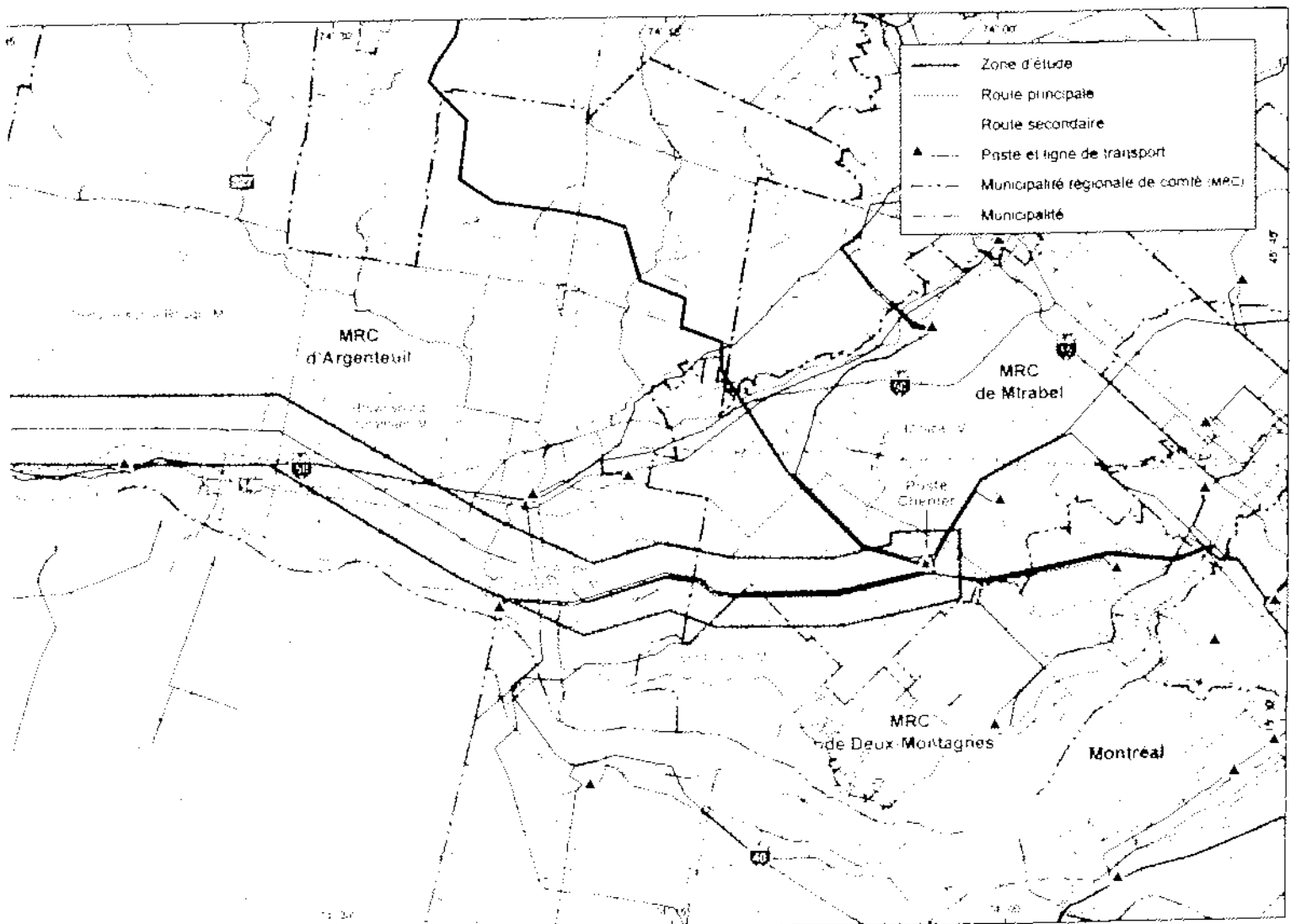
Villes et MRC faisant partie de la zone d'étude

MRC ou ville ayant les compétences d'une MRC	Municipalité
Ville de Mirabel	Mirabel
MRC de Deux-Montagnes	Saint-Flavie
MRC d'Argenteuil	Saint-André-d'Argenteuil Brownsburg-Chatham Grenville-sur-la-Rouge
MRC de Papineau	Fassett Notre-Dame-de-Bonsecours Montbello Papineauville Saint-André-Avellin Plaisance Saint-Sixte Lochaber Lochaber-Partie-Ouest Mayo
MRC des Collines-de-l'Outaouais	L'Ange-Gardien
Ville de Gatineau	Gatineau

Les enjeux environnementaux

Les principaux enjeux environnementaux du projet sont les suivants :

- les terres agricoles de bon potentiel et les érablières en territoire agricole protégé ;
- les habitats fauniques d'intérêt comme les aires de confinement et les ravages du cerf de Virginie ;
- les traversées de cours d'eau, notamment les rivières du Nord, Rouge, de la Petite Nation et du Lièvre ;
- l'intégration visuelle de la nouvelle ligne.



Les prochaines étapes

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec Équipement entreprendra des inventaires environnementaux et réalisera des études techniques dans la zone d'étude afin de bien connaître le milieu traversé. Les inventaires toucheront des thèmes comme la géomorphologie, les formes de terrain, l'utilisation du territoire, les espaces agricoles, la végétation, la faune, l'archéologie et le paysage.

Par la suite, l'équipe de projet évaluera les impacts de la ligne sur l'environnement et élaborera les mesures d'atténuation appropriées.

Calendrier des activités

AVANT-PROJET

- Information générale
- Information-consultation
- Information-décision

PROJET

- Demande des autorisations gouvernementales
- Travaux (déboisement et construction)
- Mise en service

La participation du milieu d'accueil

Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de relations avec le milieu d'accueil afin d'établir un dialogue tout au long des études. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des préoccupations et des attentes exprimées par les intéressés, de façon à adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

Le calendrier des activités

Hydro-Québec amorce les études d'avant-projet. Si celles-ci confirment l'intérêt économique ainsi que l'acceptabilité environnementale du projet et si ce dernier est accueilli favorablement par les communautés locales, elle pourrait déposer une étude d'impact sur l'environnement auprès des autorités gouvernementales concernées à l'automne 2007, en vue de l'obtention des autorisations requises.

Dans l'éventualité où l'entreprise obtiendrait ces autorisations, les travaux pourraient débuter à l'automne 2008, en vue d'une mise en service au printemps 2010.

De l'automne 2006 à l'automne 2007

Hiver 2006-2007

Printemps-été 2007

Automne 2007

De l'automne 2007
au printemps 2010

Automne 2007

Automne 2008-printemps 2010

Printemps 2010



Le présent document est recyclable. Il a été imprimé sur du papier québécois fait à 100 % de fibres post-consommation de déchets sans chlore.



Le vendredi 27 juin 2008

Direction principale – Projets de
transport et construction
Hydro-Québec Équipement
855, rue Ste-Catherine Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions DQ6

Madame Méthot,

Dans le document DQ6, la Commission nous transmet les questions d'un participant à l'audience publique. Vous trouverez ci-dessous les réponses à ces questions.

1. Il est indiqué dans l'étude d'impact que deux départs de ligne à 315 kV seraient ajoutés au poste Chénier (PR3.3, p. 8). Pourquoi deux départs de ligne sont-ils requis alors que le projet concerne la construction d'une seule ligne à 315 kV ?

La nouvelle ligne Chénier-Outaouais sera constituée de deux circuits distincts (ligne biterne), installés de part et d'autre sur un même pylône. Chaque circuit sera raccordé sur une structure séparée dans le poste (départ de ligne), ce qui ajoute donc deux départs de ligne au poste Chénier dans le projet de ligne Chénier-Outaouais.

2. Il a été remarqué que des travaux (fondation et bétonnage) ont débuté à l'intérieur du périmètre du poste Chénier, côté nord-est. Quelles en sont les raisons ?

Un projet d'ajout de batterie de condensateurs à l'intérieur de l'aire du poste est présentement en cours. Les travaux de fondation et de bétonnage sont relatifs à ce projet. Ce projet ne nécessite pas d'autorisation particulière, et les travaux sont réalisés à l'intérieur du poste. Il est à noter que le disjoncteur utilisé pour les manœuvres de cette batterie de condensateurs sera de type SF₆; par conséquent, il n'engendrera pas de problématique de bruit lors de ses manœuvres.

3. Il a également été remarqué que des travaux exploratoires (forage) ont eu lieu à l'extérieur du périmètre du poste Chénier, au nord-est. Est-ce en prévision d'un agrandissement ? Pourriez-vous fournir plus d'information à cet égard? Ce type d'activité nécessite-t-il des autorisations gouvernementales et, le cas échéant, de quel ordre ?

Des sondages géotechniques ont été effectués du côté nord-est du poste Chénier, à l'extérieur de la clôture du poste, sur la propriété d'Hydro-Québec. Ces sondages sont relatifs à un projet d'ajout de compensation statique pour le réseau à 735 kV. Une autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sera nécessaire pour ce projet.

4. Quel est le revenu brut annuel escompté en provenance du marché ontarien qui serait alimenté par la ligne Chénier-Outaouais ? Quel est le revenu net annuel escompté ?

Les échanges d'énergie prévus sur la nouvelle interconnexion entre le Québec et l'Ontario seront des transactions effectuées à la pièce, selon les besoins des différents partenaires, au prix du marché. Il ne s'agit pas de contrat fixe, à long terme, à revenus définis à l'avance. Dans ces circonstances, il est très difficile d'estimer les revenus générés par la contribution de la nouvelle ligne Chénier-Outaouais permettant l'exploitation de l'interconnexion à sa pleine capacité.

Pour donner un ordre de grandeur de ce type d'échange, il est intéressant de mentionner qu'en 2007, les exportations nettes ont atteint 10,7 TWh et ont engendré un bénéfice net de 733 M\$, soit 25 % du bénéfice net d'Hydro-Québec.

5. Est-ce que l'intensité des bruits d'impact varie en fonction de la charge sollicitée sur le réseau au moment de la manœuvre qui les provoque ?

Non, le bruit provient de l'évacuation de l'air comprimé et est indépendant de la charge.

6. Sur le côté sud du poste Chénier, des piquets d'implantation de pylônes ont été observés, passant au-dessus d'un talus existant, sur lequel se trouve un écran végétal composé d'arbres. Est-ce que le passage de cette ligne altérera l'écran végétal ? Si oui, quelles sont les mesures correctives prévues ?

Hydro-Québec a déjà répondu à cette question à la page 68 du document *Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais. Complément de l'étude d'impact sur l'environnement. Réponses aux*

questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Première série. Février 2008.

On peut consulter le document en question (PR5.1, partie 2) sur le site du BAPE (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Ligne_chemier/index.htm).

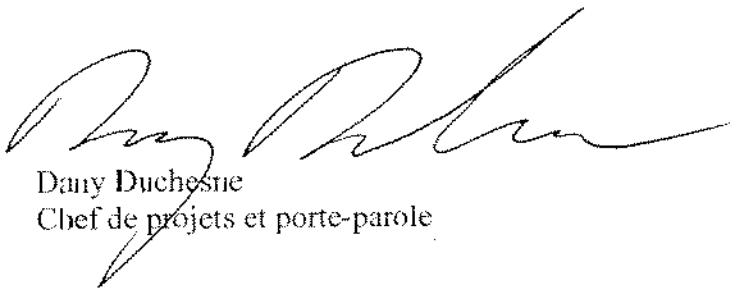
7. De quelle façon la ligne projetée croiserait-elle la ligne à 735 kV existante ? Pour quelles raisons le passage de ces lignes nuirait à l'implantation d'un écran végétal ?

Le point de croisement de la ligne projetée avec la ligne à 735 kV est situé à l'ouest du poste Chénier. La nouvelle ligne passera sous la ligne à 735 kV, entre les pylônes n° 1 et n° 2.

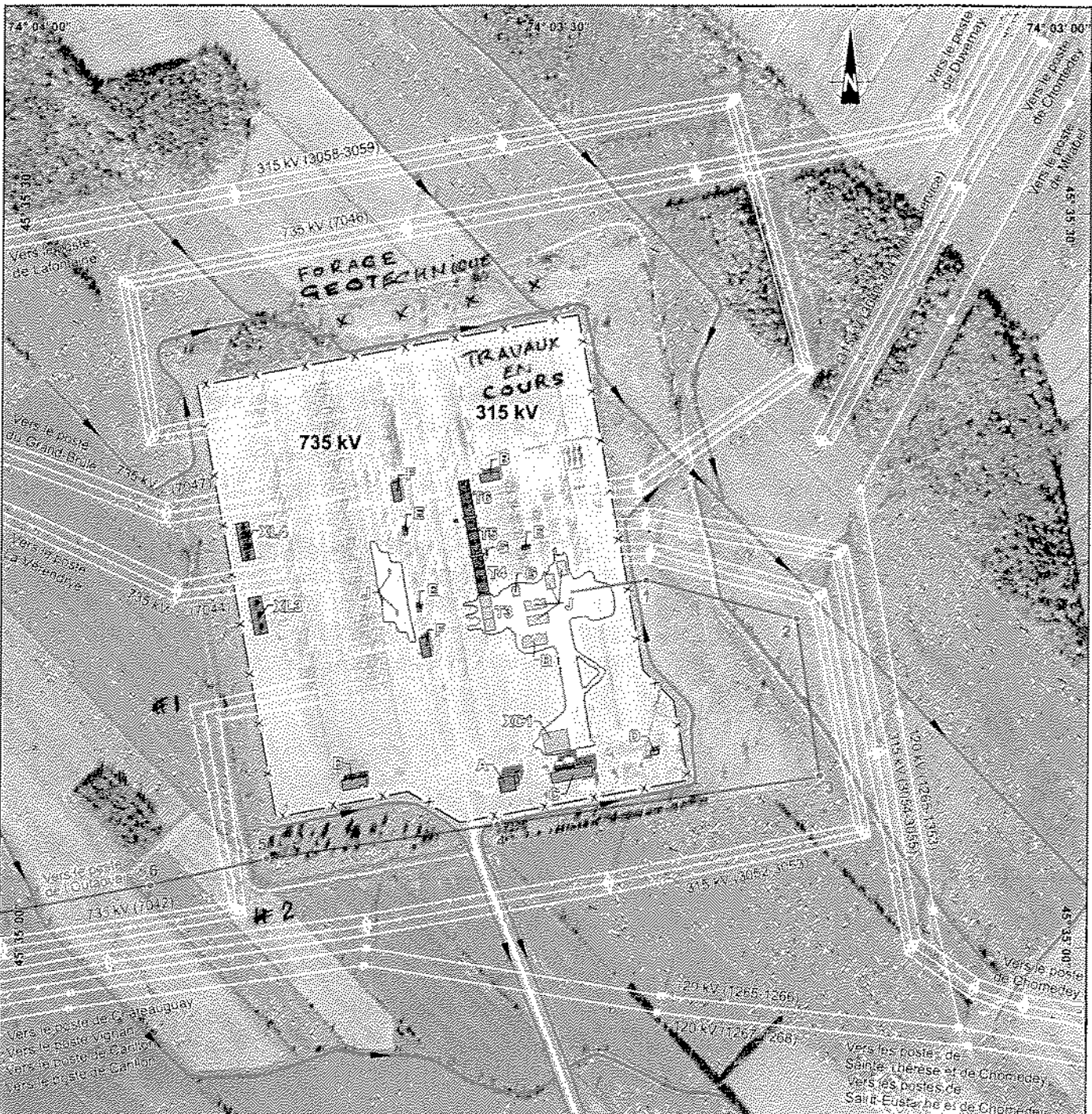
L'implantation d'un écran végétal à proximité d'une ligne à haute tension doit tenir compte des prescriptions en matière de dégagements électriques et permettre la maîtrise intégrée de la végétation.

Ainsi, pour une ligne à 315 kV, le dégagement des conducteurs au-dessus des écrans boisés doit être d'au moins 8 mètres.

Nous espérons que ces quelques renseignements répondent adéquatement à vos attentes et nous demeurons disponibles, madame Méthot, si tout renseignement supplémentaire était nécessaire.



Dany Duchesne
Chef de projets et porte-parole



- Équipements existants
- Équipements projetés
- Aire de travail retenue pour l'ajout d'équipements
- Cours d'eau ou fossé de drainage et sens de l'écoulement
- Ligne à 315 kV projetée (numéro de pylône)
- Poste de transformation d'énergie électrique

- Bâtiment de commande principal
- Bâtiment de commande secondaire
- Bâtiment d'entretien
- Bâtiment de télécommunications
- Bâtiment des compresseurs
- Bâtiment de relais
- Armoire de branchement
- Disjoncteurs
- Transformateur de puissance à 735-315 kV avec bassin de récupération d'huile
- Batterie de condensateurs
- Inductance avec bassin de récupération d'huile

JUIN - TRAVAUX
 2008 EN COURS
 DES
 FORAGES TECHNIQUES

Ligne à 315 kV Chénier-Outaouais

Raccordement de la ligne Chénier-Outaouais au poste Chénier

Sources :
 Base : Orthophotographie,
 1 : 15 000, Hydro-Québec, octobre 2006
 Installation électrique :
 1172-40110-001-02-R-PE-0-PAZLA-01-UA.DWG

Inventaire et cartographie : DENVAR
 Fichier : 5942_xc1-2_no_045_071030.mxd

0 75 150 m
 MTH, Niveau 0, NAD83

Carte 1-2

Octobre 2007



**Photographies (24) du poste Chénier
(disponibles uniquement au secrétariat de la commission)**